

**Assemblée générale Dématérialisée de la
Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE
du 1^{er} décembre 2020, en visioconférence
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre**

Mandature 2017-2021

Délibération n° 2020/07

Présentation du Budget Primitif 2021

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'YONNE a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

Membres titulaires ayant voté

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

4.4 Présentation du Budget Primitif 2021

Exposé des motifs

Taxe pour frais de chambre (- 422 K€)

- Le montant définitif de la répartition de la ressource fiscale 2021 sera voté lors de l'AG de CCI France du 1^{er} décembre 2020 avec une répartition faite par la région selon deux critères :
 - l'année 2020, considérée comme « année blanche » pour le calcul de la TFC.
 - l'année 2021, année de revoyure pour laquelle la TFC devrait rester à l'équilibre du BP 2020.
- Au final, la baisse constatée correspond à l'enveloppe exceptionnelle versée au titre de l'année 2020 suite à la pandémie COVID.

A noter que les écarts ressortis dans le tableau que nous vous proposons résultent d'une neutralisation des RIDY 2021.

Chiffres d'affaires et subvention (+ 359 K€)

Le différentiel de 359 K€ est à relativiser car le comparatif du BP 2021 se fait sur un BR 2020 revu à la baisse en raison des périodes de confinement liées à la COVID 19.

Il s'agira donc d'une reprise d'activité « normale ».

- 175 K€ supplémentaires pour l'appui aux entreprises avec des prestations et subventions nouvelles comme Territoire d'Industrie et le FRT (Fonds Régional des Territoires).
- 182K€ de reprise d'activité modérée pour la formation reposant principalement sur des formations conventionnées, l'EGC et la formation continue.

Les hôtels et pépinières d'entreprises et Ports sont sensiblement à l'identique du BR 2020 avec prudence gardée quant au remplacement des résidents sortant.

Reprise d'amortissements et reprise des provisions et transfert de charge (-179 K€)

L'écart de 179K€ se justifie de la façon suivante :

- 73 K€ de reprises de provision pour risque clients, provision pour charges accessibilité handicapé et à la partie de TFC que nous n'avons pas reçue fin 2015 et qui est soldée fin 2020.
- 106 K€ correspondant au remboursement de l'assurance après le changement de façades du VES réalisé en 2020.

Charges de personnel (-222 K€)

La baisse conséquente de 222 K€ par rapport au BR 2020 s'explique principalement par le non remplacement de postes vacants suite à des départs en retraite et au non-renouvellement de CDD en 2020.

Autres charges d'exploitations (-66 K€)

Cette baisse s'explique, entre autres, par l'achat conséquent de fournitures sanitaires en 2020 (masques, gel...), couvrant les besoins de l'année à venir de la CCI Yonne.

Les amortissements sont également en baisse (-43 K€) selon la règle de durée des biens arrivant à leur terme.

Résultat exceptionnel de +256 K€

Le BP 2021 dans la partie exceptionnelle traite de la vente de Vauban pour la quasi-totalité avec un prix de vente de 850 K€ et une VNC de 588 K€

Opérations en capital

- L'investissement (+545 K€) est essentiellement fléché sur la Pépinière de l'Auxerrois (détail PPI)
- Le remboursement d'emprunts et les autres dettes (-99 K€), concernent les reprises d'engagements sociaux moindre par rapport à 2020, conséquence des départs en retraite de plusieurs collaborateurs en 2020.
- Les autres emprunts et dettes assimilées (-480 K€) correspondent à l'emprunt perçu en 2020 non reconduit sur 2021 et à la dotation des engagements sociaux annuelle.

Le Budget Primitif 2021 est un budget de prudence ne maîtrisant pas encore les conséquences de la crise sanitaire de la COVID 19.

Les points importants à retenir sont :

- la poursuite du programme de rénovation de la Pépinière de l'Auxerrois
- la vente d'une partie des terrains Vauban.
- Les RIDY prévues en novembre 2021, générant un résultat positif de 26k€.

Les indicateurs ressortent positifs portant le fonds de roulement à 957 K€.

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget primitif 2021,

CONSIDERANT le montant du budget primitif 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 17 novembre 2020,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• taxe pour Frais de Chambre :	2 168 000 €
• total du compte de résultat :	6 944 100 €
• résultat comptable :	+ 104 700 €
• capacité d'autofinancement :	+ 326 200 €
• résultat budgétaire :	+ 167 700 €
• fonds de roulement net en fin d'exercice :	+ 957 120 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget primitif 2021 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée comme suit : 28 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

Le Secrétaire
Pascal MINET



Le Président
Alain PEREZ



